

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 DANS LE CADRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
--

Conseil municipal du 13 février 2025

Table des matières

1 – Introduction.....	3
2 – Le contexte général.....	3
3 – Les orientations du Budget Principal 2025 de Machecoul-St-Même.....	6
A – Les recettes de fonctionnement	6
Les produits des services et du domaine	6
Les impôts et taxes	7
La fiscalité directe.....	7
Les dotations de l’Etat et subventions	7
Les autres produits de gestion courante.....	8
B – Les dépenses de fonctionnement.....	8
Les charges à caractère général	8
Les charges de personnel	10
Les autres charges de gestion courante.....	10
Les charges financières.....	11
Les provisions	11
C – Les dépenses d’investissement.....	11
D – Les recettes d’investissement.....	12
L’autofinancement	12
La taxe d’aménagement.....	12
Les subventions d’investissement.....	12
Les cessions de biens.....	12
La situation de l’endettement.....	13
Le Budget annexe d’assainissement de Machecoul-Saint-Même.....	14
A – Les recettes d’exploitation	14

B – Les dépenses d'exploitation	15
C – Les dépenses d'investissement	15
D – Les recettes d'investissement	16

1 – Introduction

Le caractère réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers les choix politiques pour la commune.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et un débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR) a instauré ce rapport pour répondre à deux objectifs principaux :

- Le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ;
- Le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

La loi NOTRe (7 août 2015) complète les règles relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Elle précise en particulier que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion préalablement au vote du budget primitif 2025 qui devrait intervenir à l'occasion de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2025.

Le rapport sera transmis au contrôle de légalité et au président de Sud Retz Atlantique Communauté et sera publié sur le site internet de la commune. Le débat afférent à la présentation de celui-ci fera l'objet d'une délibération spécifique qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées.

2 – Le contexte général

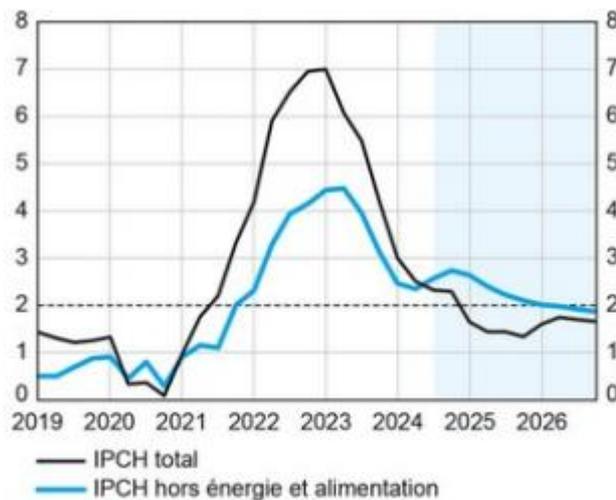
Contexte international et national

Selon les dernières estimations du Fonds Monétaire International, l'économie mondiale s'est stabilisée à partir du premier semestre 2024 et la croissance en taux annualisé est estimée à +3,2 %. Pour cette année 2025, le FMI a revu légèrement à la hausse sa prévision et table maintenant sur une croissance de +3,3 %, mais avec des divergences plus marquées entre les pays et régions.

Après une période prolongée de stagnation, l'économie de l'Union Européenne a renoué avec une croissance modeste (de l'ordre de 0,9 %), tirée notamment par l'Espagne (+ 3,1 %) tandis qu'à l'inverse l'Allemagne sort de deux années de faible

récession. Le processus de désinflation se poursuit, passant de 5,4 % en 2023 à 2,4 % en 2024.

En France, la croissance a bénéficié ponctuellement de l'effet Jeux Olympiques et Paralympiques, mais reste modeste. Elle devrait s'établir à +1,1 % sur l'ensemble de l'année 2024. S'agissant de l'inflation, elle devrait se situer aux alentours de 2 % en moyenne annuelle avant de poursuivre sa décrue en 2025 (1,8 %). Ces prévisions gouvernementales sont en phase avec celles du FMI et de l'OCDE.



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Cette baisse de l'inflation a pour corollaire une baisse du loyer de l'argent. En effet, la Banque Centrale Européenne va poursuivre son cycle de baisse des taux directeurs. Actuellement le taux 3 mois est à 2,7 % et il est envisagé qu'il puisse s'établir à 1,9 % en fin d'année.

La croissance de l'économie française est estimée à + 1,1 % selon l'INSEE mais à seulement + 0,9 % selon la Banque de France (estimation faite après la chute du gouvernement Barnier). Elle serait tirée par le secteur privé, notamment par la consommation des ménages.

Le taux de chômage, actuellement de l'ordre de 7,4 % grimperait aux alentours de 8 % courant 2025 avant de baisser lentement pour s'établir à 7,25 % à l'horizon 2027.

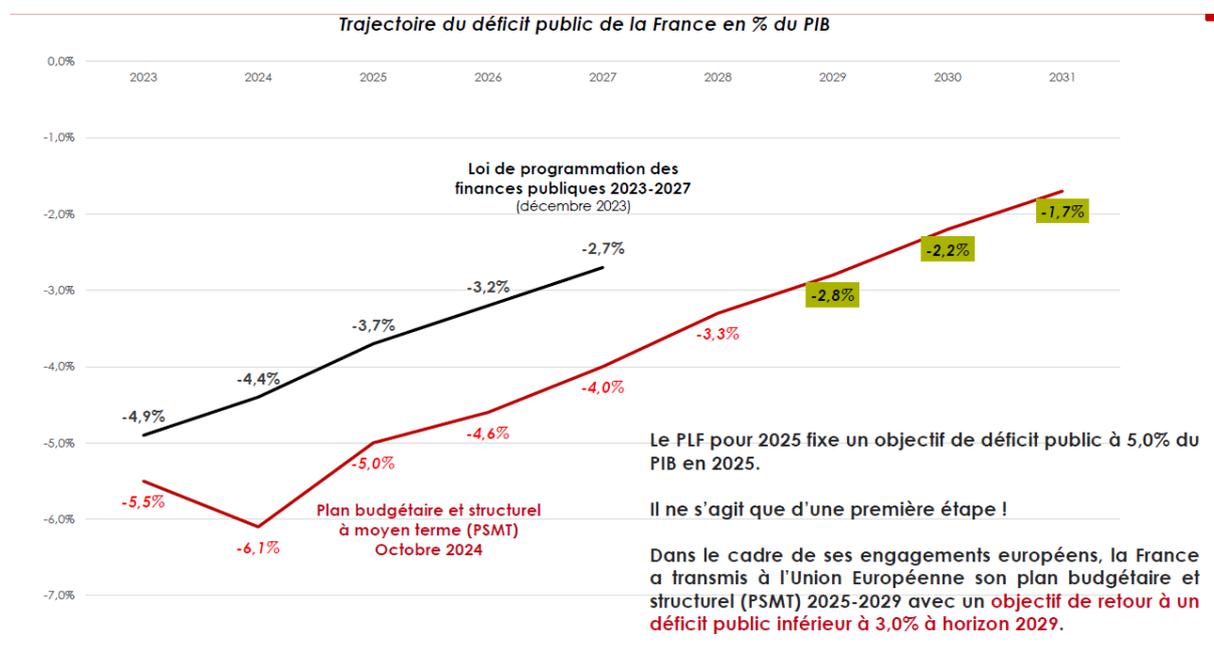
Les engagements de la France auprès de l'Union européenne

Le nouveau cadre de gouvernance économique européen est entré en vigueur le 30 avril 2024.

Il prescrit pour les Etats membres, dont la France, l'élaboration d'un plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) présentant une trajectoire annuelle contraignante de dépense primaire nette. Ce plan a vocation à se substituer au programme de stabilité et aux programmes nationaux de réforme propres.

Les règles sont entrées en vigueur le 30 avril 2024 et pleinement applicables dès 2025.

Ces nouvelles règles se traduisent par une trajectoire d'ajustement minimal des finances publiques que doivent respecter les Etats membres sur une période de 4 ans qui peut être prolongée jusqu'à 7 ans.



Source : Ressources Consultants

Après la chute du gouvernement Barnier, le projet de loi de finances est toujours en discussion entre les deux assemblées. A cette date, l'effort demandé aux collectivités se présente comme suit :

	PLF initial	Futur PLF (?)
Cible déficit public 2025	-5,0%	-5,4%
Ajustement budgétaire cible	60 Md€ d'efforts	54 Md€ d'efforts
Effort demandé aux collectivités locales	5 Md€ d'efforts	2,2 Md€ d'efforts
Principales mesures pour les collectivités locales	<ol style="list-style-type: none"> La création d'un fonds de réserve (3,0 Md€) Le gel en valeur du produit de TVA affecté aux collectivités locales entre 2024 et 2025 (1,2 Md€) La réduction du FCTVA (0,8 Md€) 	<ol style="list-style-type: none"> La création d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) (1,0 Md€) Le gel en valeur du produit de TVA affecté aux collectivités locales entre 2024 et 2025 (1,2 Md€)

Les hypothèses retenues pour la construction du projet de budget 2025

- Revalorisation des éléments de fiscalité directe locale : + 1.7% sur les valeurs locatives
- Les dotations d'Etat : abondement de la DGF pour 290 millions d'euros, orienté vers les dotations de solidarité urbaine et rurale (stagnation indiquée au budget primitif 2025 de la commune)
- Réduction du déficit de la CNRACL (régime de retraite des fonctionnaires territoriaux) et hausse des cotisations URSSAF : impact de 80 000 € annuels pour la commune.

3 - Les orientations du Budget Principal 2025 de Machecoul-St-Même

Cette partie a pour but de présenter les grandes tendances structurant le budget pour l'exercice 2025.

A - Les recettes de fonctionnement

Recettes		BP+DM 2024	CA prévisionnel 2024	BP 2025
70	Produits des services, du domaine	563 270	636 578	587 600
73	Impôts et taxes	1 107 900	1 306 545	1 171 900
731	Fiscalité directe locale	3 493 400	3 591 414	3 645 000
74	Dotations, subventions, part.	3 411 900	3 473 536	3 444 525
013	Atténuation de charges	44 500	16 429	27 000
75	Autres produits de gestion courante	162 400	223 580	132 000
76	Produits financiers		14	
77	Produits exceptionnels		284	
042	Amortissement subventions	15 000	15 000	25 000
78	Reprises sur amortissements			
002	Excédent antérieur reporté	2 227 364		20 165
Total		11 025 734	9 263 379	9 053 190

Les produits des services et du domaine

Il s'agit principalement des recettes liées au paiement des services par les usagers et de l'occupation du domaine public.

Les prévisions 2025 reprennent les encaissements 2025, diminués des recettes d'occupation du domaine public pour les ombrières photovoltaïques, recette exceptionnelle encaissée en 2024 (50 000 €).

Les impôts et taxes

L'intercommunalité

Depuis la mise en place de la fiscalité professionnelle unique en 2015, les produits de la fiscalité professionnelle sont versés à l'intercommunalité. Pour assurer l'équilibre budgétaire des communes, une attribution de compensation a été mise en place. Elle visait à ne pas faire perdre de recettes aux communes, mais elle est fixe depuis cette date.

L'intercommunalité met à disposition des communes un service commun d'instruction des autorisations des droits du sol. Ce service est facturé aux communes via une diminution de l'attribution de compensation.

En 2024, l'intercommunalité a régularisé l'impact du coût de ce service. L'attribution de compensation avait été budgétée à 900 000 € en 2024 ; et ce sont 1 032 000 € qui ont été encaissés. Pour 2025, elle est ramenée à son niveau habituel, soit 950 000 €.

La taxe sur les terrains nus devenus constructibles

Impôt lié à la plus-value sur les terrains nus devenus constructibles suite à une révision de Plan Local d'Urbanisme, il est désormais rarement encaissé par la commune, le PLU étant ancien. En 2024, 50 000 € ont toutefois été perçus. En 2025, aucune somme n'est inscrite car impossible à anticiper.

La fiscalité directe

Les taxes locales (taxe foncière principalement)

Les recettes prévisionnelles ont été établies sur le principe d'une revalorisation des bases existantes de 1.7% et d'une revalorisation du volume de 1% (soit + 110 000 € par rapport au compte administratif anticipé 2024).

La taxe additionnelle aux droits de mutation : elle est perçue pour partie par les communes. Entre 2022 et 2024, celle-ci a avoisiné les 320 000 €. Il est proposé d'inscrire une baisse significative au budget primitif (250 000 €), de manière prudentielle puisque tenant compte du marché de l'immobilier, variable.

Les dotations de l'Etat et subventions

Les dotations de l'Etat (2 810 500 € au BP 2025)

Celles-ci ont été prévues au même niveau que 2024. A noter que la commune est désormais éligible à la dotation « biodiversité et aménités rurales », de 32 000 € / an (liée à l'extension des zones Natura 2000 éligibles).

En raison du recensement de la population en 2024, la commune a bénéficié d'une dotation de 14 000 €, non reconduite en 2025.

Les subventions

+ 30 000 € de subventions CAF ont été fléchées au regard de la signature de la convention territoriale globale (montant total de 454 000 € annuels)

En 2024, deux années de subvention régionale ont été encaissées pour la surveillance de la gare routière. La somme est ramenée à 35 000 € pour 2025.

En 2025, le projet culturel de territoire nous permet d'escompter à nouveau sur une subvention de 30 000 € de la part du Département et de l'intercommunalité.

Les autres produits de gestion courante

Il s'agit pour partie des revenus de location des salles, loyers divers (110 000 €). Ils sont prévus de manière stable et prudente

En 2024, ont été perçus sur ce chapitre des recettes exceptionnelles : remboursement de sinistres (26 400 €), deux années d'énergie refacturées au cinéma (non reconduit en 2025 car le cinéma reprend le compte à son nom). Au regard de la vente du camping, la redevance habituellement perçue n'est pas reconduite (20 000 €).

B - Les dépenses de fonctionnement

Dépenses		BP+DM 2024	CA prévisionnel 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	2 358 610	2 144 104	2 295 937
012	Charges de personnel	4 200 000	4 006 790	4 237 000
65	Autres charges de gestion courante	915 530	810 020	869 526
014	Atténuation de produits	500	-450	500
66	Charges financières	89 000	84 712	76 000
67	Charges exceptionnelles	12 900	12 746	4 000
042	Amortissements	850 000	659 319	1 000 000
68	Dotations aux provisions	120 000	15 520	220 000
023	Virement à la section d'investissement	2 479 194		350 227
	Total	11 025 734	7 732 761	9 053 190

Les charges à caractère général

La proposition budgétaire s'établit à 2 295 937 €.

Il est proposé de présenter la ventilation de ce chapitre par direction gestionnaire (et non par nature de dépense) :

	BP+DM 2024	BP 2025	Variation	ADMINISTRATION GENERALE – Commentaires
Acc état-civil	15 746	10 750	-31,7%	Scan indexation actes en 2024
Aff générales	64 595	60 175	-6,8%	Archivage CDG : 10 800 € (supprimé)
Communication	33 660	43 700	+ 30%	Refonte site internet : 13 500 € Maintenance panneaux : 3 900 €
Dialogue cit	9 100	9 100	0%	Même demande que 2024
Informatique	64 867	63 700	-1,8%	Nvx contrats – AO en cours
Police & méd°	25 695	26 280	2,3%	
TOTAL	213 663	213 705	0%	

	BP+DM 2024	BP 2025	Variation	AMENAGEMENT – Commentaires
Bâtiments	276 000	218 900		2024 : démol rue Pasteur + chauffage cinéma
CTM	102 776	92 400		Baisse entretien véhicules & dép. 2023 en 2024
Entretien	39 000	59 250		+ 22 000 € audit RH
Logistique	12 320	15 500		Inauguration piste BMX + Tour Région PDL
Environnement	189 019	33 900		47 841 € en CA 24
Espaces verts		160 150		113 000 € en CA 24
Urba foncier	24 904	24 700		Honoraires enquêtes, avocat, maintenance
Vie économq	7 300	3 000		Résidence église
Voirie réseaux	60 250	113 000		+ 36 000 € entretien et fourniture voirie + 9 000 € réseaux
TOTAL	711 569	720 800	+ 1,2%	

	BP+DM 2024	BP 2025	Variation	CULTURES & SPORTS - Commentaires
Bibliothèques	34 720	32 190		- 3 000 € achat livres car mise en réseau
Culture	206 492	216 352		+ 12 000 € marge selon calendrier saison
Sports	30 204	53 300		+ 30 000 € Tour Région PDL (-15 k€ recettes) - 8 000 € éclairage terrains
Vie asso	11 280	7 600		= CA 24
TOTAL	282 696	309 442	+ 9,5%	

	BP+DM 2024	BP 2025	Variation	EDUCATION – Commentaires
Accueils de loisirs	29 457	38 920		+ 3 700 € : Transport vers SM pdt travaux + 2 000 € : alimentation
Scolaire	25 450	22 845		+ 3 000 € // CA, dont projets PAT et fresque
Jeunesse	13 620	19 070		+ 4 100 € : CMJ & + 1 200 € pour un séjour en +
Multi-accueil	33 900	35 050		Alimentation
Périscolaire	179 800	195 000		Alimentation
RPE	7 750	7 755		
TOTAL	289 977	318 640	+ 9,9%	

	BP+DM 2024	BP 2025	Variation	RESSOURCES – Commentaires
Finances (= non ventilé)	755 889	605 400		-150 000 € énergie (-70 k€ // CA, dont -50 k€ baisse tarifs et -20 k€ cinéma)
RH	50 580	106 950		+ 62 000 € assurance statutaire + 8 200 € formations (dont 6 000 € esp. verts)
TOTAL	806 469	712 350	-11,7%	

	BP+DM 2024	BP 2025	Variation	SOLIDARITES - Commentaires
TOTAL	24 638	21 000	-14,8%	Maintenance logiciel sur budget CCAS

Les charges de personnel

En 2023, la somme globale s'élevait à 3 709 000 €.

En 2024, la somme se porte à 4 006 790 €, dont 60 000 € d'intégration d'une nouvelle équipe espaces verts, dont les recrutements se sont échelonnés entre le 1^{er} juillet et le 15 décembre.

En 2025, une somme de 4 237 000 €

Cette somme intègre les revalorisations suivantes :

	BP 2025	TOTAL	Variation // CA24
Enveloppe globale périmètre constant, sans marge		3 933 300 €	- 1,8%
Augmentation des cotisations Urssaf & CNRACL	80 000 €	4 013 300 €	0,2%
Prévoyance	29 300 €	4 042 600 €	-0,9%
Service espaces verts en année pleine	126 000 €	4 168 600 €	4,0%
Mise en place du conseil municipal jeunes	7 400 €	4 176 000 €	4,2%
Enveloppe « réformes » ou besoins supp (entretien)	24 000 €	4 200 000 €	4,8%
Bâtiments : remplacement agent & chef d'équipe	37 000 €	4 237 000 €	5,7%

Pour mémoire, le poste de chargé de mission PVD est aidé par l'Etat (45 K€) encore pour 2025.

Les autres charges de gestion courante

	BP 2024 + DM	BP 2025	Variation	Commentaires
Logiciels	117 912	116 271		
Indemnités élus & autres	146 250	150 000		
Part° écoles privées	402 568	400 000		
Subv° écoles hors cmne	12 250	13 000		Classes ULIS
Subv° assos	152 000	156 500		
Créances irrécouvrables	1 000	5 000		4 600 € mandaté en 2024
Reversement sinistre		26 400		EPI
TOTAL	830 980	869 526	+4,6 %	+1,4% hors revert sinistre

Les charges financières

Il avait été inscrit un emprunt nouveau en 2024 mais il n'a pas été nécessaire en raison d'une trésorerie suffisante et du décalage dans la réalisation des investissements. Toutefois, il sera nécessaire de réaliser un emprunt en 2025. Aussi, les intérêts prévisionnels 2025 s'élèvent à 61 000 € pour les emprunts en cours + 15 000 € pour un nouvel emprunt de 1 100 000 € en milieu d'année.

Les provisions

Le contexte institutionnel et financier étant incertain, il est proposé d'inscrire 220 000 € en provisions pour risques en 2025.

C - Les dépenses d'investissement

La commune continue à s'acquitter des sommes dues au titre des déficits de ZACs ou de l'acquisition de foncier sur ces mêmes emprises.

Afin de ne pas obérer le prochain mandat et de cumuler des frais financiers, il est proposé d'avancer le remboursement du déficit de la ZAC des Prés Neufs de deux ans (2025 au lieu de 2027 prévu initialement).

On arrive ainsi à la situation suivante :

Dossiers	Dû	Déjà payé	Subv°	Inscrit 2025	Restera après 2025
Les Bancs	961 000 €	280 000 €	681 000 €	*	
Richebourg	914 500 €	362 500 €		200 000 €	352 000 €
Prés Neufs	610 000 €	300 000 €		310 000 €	
Saint-Même	880 000 €	880 000 €			
TOTAL	3 365 500 €	1 822 500 €	681 000 €	510 000 €	352 000 €

*240 000 € les Bancs inscrit au BP 2025 mais la recette correspondante est comprise dans les restes à réaliser 2024 (subvention CD44)

Le détail des dépenses d'investissement est joint en annexe et se chiffre à 4 325 730 € TTC.

D - Les recettes d'investissement

L'autofinancement

La capacité d'auto-financement brute de la commune est de l'ordre de 2.2 M€ pour 2024, soit une hausse de 300 000 € par rapport à 2023.

Avec un remboursement en capital de la dette de 500 K€, l'épargne nette se situe aux alentours de 1,7 M€.

Le résultat de clôture en fonctionnement est de 3,7 M€, en reprenant les excédents antérieurs.

En investissement, le résultat de l'année, en incluant les restes à réaliser en dépenses et en recettes, et le déficit antérieur est de - 3.7 M€.

En 2024, il était prévu de continuer à avoir une politique d'investissements ambitieuse, en utilisant les excédents en fonctionnement pour les financer. Le cumul d'excédents va donc servir à financer ces investissements, restent 20 000 € reportés en fonctionnement.

La taxe d'aménagement

Son montant total est de 170 000 € en 2025, se décomposant comme suit :

- 90 000 € sur les entreprises : la même somme est inscrite en dépenses car reversée à l'intercommunalité
- 25 000 € sur les nouvelles habitations
- 55 000 € sur les entreprises : 109 000 € ont été reversés à l'intercommunalité sur les exercices antérieurs sans avoir été perçues par la commune. Il a donc été convenu que désormais le reversement se ferait au fur et à mesure des encaissements (la moitié au moins étant recouvrables sur cet exercice)

Les subventions d'investissement

Les subventions attendues sont de 684 400 €. Les montants inscrits sont parfois minorés par rapport aux demandes faites, parfois même non indiqués.

Les cessions de biens

La commune a acquis des biens de manière à pouvoir faire des réserves foncières. A ce jour, certains biens n'ayant pas d'utilité pour des opérations publiques, peuvent être cédés pour pouvoir proposer du logement notamment :

Bien	Destination	Prix
EPI - 14 rue Henri Avril	Logements privés	170 000 €
Maison 3 rue de Pornic	Logement privé	90 000 €
Presbytère	Ecole de musique	150 000 €
Camping	Camping	380 000 €
Bâtiment Notre-Dame	Logements privés	82 000 €

Bassin ZA Seiglerie	Economie	20 000 €
TOTAL		892 000 €

La situation de l'endettement

La commune n'a pas contracté de nouveaux emprunts depuis 2015 . A fin 2024, elle a un stock de dette de 1 770 K€ (hors ZACs et établissement public foncier), soit une capacité de désendettement de 0.8 années. Ce ratio constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Sur ces deux dernières années ont été inscrits des emprunts qui n'ont pas été réalisés en raison de la non réalisation ou du report de certains investissements.

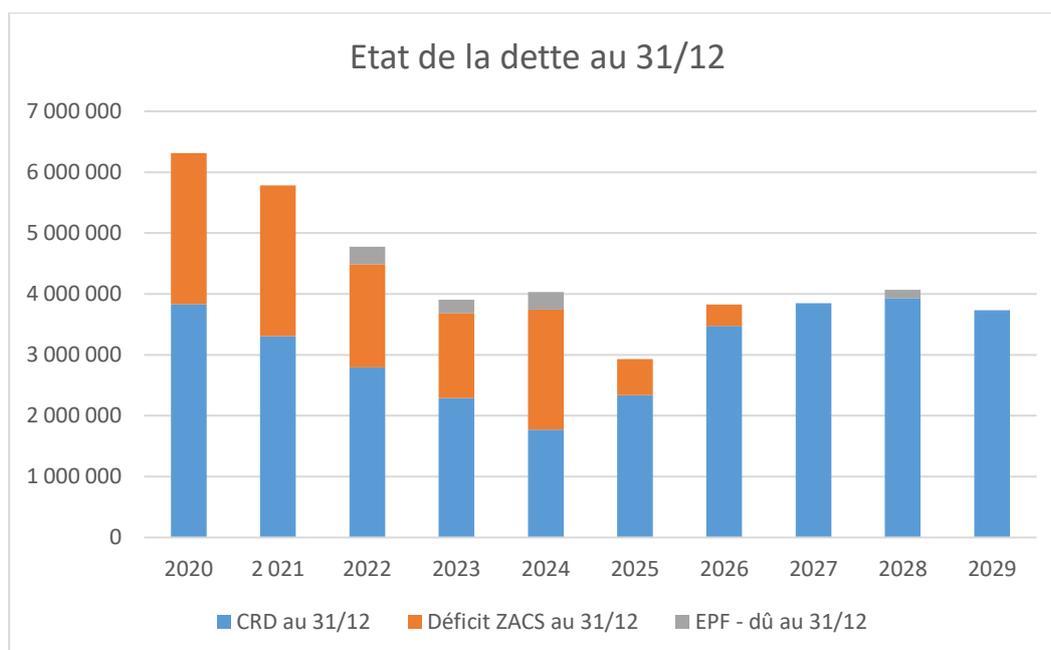
Toutefois, en 2025, l'emprunt de 1.1 M€ inscrit devrait être réalisé puisque les gros projets entrent en phase de réalisation et que les excédents antérieurs ont été utilisés.

Il est prévu un emprunt de 4 M€ pour financer l'ensemble des investissements lancés, qui se répartirait comme suit :

Année	2025	2026	2027	2028
Montant	1 100 k€	1 700 k€	800 k€	400 k€

Avec la contraction d'un emprunt de 1,1 M€ en 2025, le capital restant dû reviendrait au niveau de 2023, et la capacité de désendettement passerait à 1.5 années.

A titre indicatif, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années.



Le Budget annexe d'assainissement de Machecoul-Saint-Même

A – Les recettes d'exploitation

Elles sont constituées de trois enveloppes :

- La redevance d'assainissement, qui correspond à une part de la facture d'eau des ménages bénéficiaires du service d'assainissement collectif (appelée surtaxe assainissement). Montant de 280 000 € (équivalente à 2024)
- La participation pour le financement de l'assainissement collectif, dite PFAC, est perçue auprès des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, pour tenir compte de l'économie qu'ils réalisent en évitant d'avoir à réaliser une installation d'assainissement individuelle ou d'avoir à la mettre aux normes ou la redimensionner. Il s'agit d'un droit d'accès au réseau public d'assainissement, qui se distingue des travaux de branchement au réseau (entre la limite de votre propriété et le réseau public) qui sont facturés à part, uniquement lors d'une construction neuve. Ces participations ont été recouvrées pour un montant de 81 200 € en 2024. Elles sont estimées à 50 000 € en 2025.
- La réforme des redevances au 1^{er} janvier 2025 a conduit à la mise en place d'une redevance de performance des réseaux. Elle est due par la commune à l'Agence de l'Eau, qui la refacture à l'usager via son concessionnaire (SAUR ou VEOLIA). De son côté, l'usager n'est plus facturé de l'ancienne « redevance de consommation » de l'Agence de l'Eau. L'incidence est neutre pour l'usager mais transite désormais via la budget annexe de la commune.

Enfin, une somme de 100 000 € est indiquée en dotation aux amortissements des subventions : l'amortissement des subventions perçues depuis quelques années n'a pas été comptabilisé. Ce travail de reprise de l'historique devra donc être fait pour remettre à jour les sommes.

B – Les dépenses d'exploitation

Les charges à caractère général

Une enveloppe de 23 660 € est inscrite en charges à caractère général pour financer les différentes études et missions de contrôles obligatoires sur les stations et les réseaux (recherche de micropolluants, zonage d'assainissement, missions d'autosurveillance des stations notamment).

Il est facturé le temps de travail des agents en charge de l'assainissement (technicienne environnement, responsable finances et directrice générale des services : 12 000 € / an.

Enfin, une somme de 23 000 € est inscrite pour la nouvelle redevance de performance des réseaux due à l'Agence de l'Eau.

Les dotations aux provisions

Une provision de 298 000 € est inscrite au budget, correspondant à la condamnation des sociétés co-traitantes de la Nantaise des Eaux dans un litige les opposant à la commune sur la station d'épuration, au cas où celles-ci ne pourraient pas s'acquitter de cette somme.

Les dotations aux amortissements

Une somme de 500 000 € est indiquée en dotation aux amortissements : l'amortissement des investissements réalisés depuis quelques années n'a pas été comptabilisé. Ce travail de reprise de l'historique devra donc être fait pour remettre à jour les sommes, dans la perspective d'un transfert de compétence à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2026.

Les intérêts d'emprunts : 6 000 €

Les dépenses imprévues : d'un montant maximum de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement, elles sont fixées à 4 500 €.

C – Les dépenses d'investissement

Une somme de 278 210 € est inscrite pour les dépenses suivantes :

- Réalisation d'un schéma directeur permettant de chiffrer les dépenses d'investissement à venir : 36 210 €
- Réhabilitation du réseau dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Gitane : 65 000 €
- Raccordement potentiel des habitations du Bois Grassin (selon schéma directeur) : 100 000 €

- Inspections télévisées du réseau : 10 000 €
- Divers : 67 000 €.

Le remboursement du capital de la dette est de 137 000 € pour l'exercice 2025, dont 95 000 € pour un emprunt qui s'éteint au 31/12/25.

D – Les recettes d'investissement

L'auto-financement

La capacité d'auto-financement brute est de l'ordre de 320 000 € pour 2024

Avec un remboursement en capital de la dette de 106 000€, l'épargne nette se situe aux alentours de 214 000 €.

Le résultat de clôture en exploitation est de 700 000 €, en reprenant les excédents antérieurs.

En investissement, le résultat de l'année, en incluant les restes à réaliser en dépenses et en recettes, et le déficit antérieur est négatif de 552 000 €.

Pour 2024, il est donc proposé de continuer à investir, en utilisant les excédents en exploitation pour les financer.